

Délibération n°12

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
8 janvier 2020

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
22 janvier 2020

Objet :
**Projet de construction neuve
de 9 logements situés à Volvic,
Lotissement «Les
Riaumes 2» Rue des 13 vents :
aide financière à l'OPHIS**

L'AN deux mille vingt le mardi 14 janvier, le conseil communautaire, convoqué le 8 janvier 2020 s'est réuni à la salle Epigée à LUSSAT, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M Philippe COULON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Sylvie MOIGNOUX, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme Annick DAVAYAT, a donné pouvoir à M Philippe COULON,
- M Jacquie DIOGON, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, a donné pouvoir à M Daniel GRENET
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD

Absents :

- M François CHEVILLE
- M Thierry ROUX
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M Christian ARVEUF

Rapport n°12 – Projet de construction neuve de 9 logements situés à Volvic, Lotissement «Les Riaumes 2» Rue des 13 vents : aide financière à l'OPHIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu la délibération n°20181218.13 du conseil communautaire du 18 décembre 2018, arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH),
Vu la délibération n°20190423.28 du conseil communautaire du 23 avril 2019 portant approbation du règlement de RLV en faveur des aides en faveur du logement,
Vu la délibération n°20191105.04 du conseil communautaire du 5 novembre 2019 approuvant le PLH,

Considérant le projet porté par l'OPHIS pour la construction neuve de 9 logements situés au Lotissement «Les Riaumes 2» rue des 13 vents à Volvic,

Considérant le plan de financement de l'opération dont le coût prévisionnel est fixé à 1 263 060 €,

Considérant que l'OPHIS sollicite de la part de RLV une aide de 44 000 € pour les 9 logements,

Considérant que l'OPHIS peut bénéficier d'une aide «construction neuve» considérant que le site était vierge de tout habitat,

Considérant que l'analyse du dossier montre que le projet répond aux critères du règlement des aides de RLV et qu'ainsi l'OPHIS peut bénéficier d'une aide de 44 000 € pour ces 9 logements :

- ✓ Le projet bénéficie d'une décision d'agrément de l'Etat- programmation 2019, d'un financement PLAI pour 4 logements et d'un financement PLUS pour 5 logements
- ✓ Le projet est situé dans un quartier résidentiel proche des transports en commun
- ✓ La typologie des logements (du T2 au T5) et leur surface (de 46,21 m² à 47,37 m² pour les T2 – de 61,11 m² à 61,16 m² pour les T3, de 78,74 m² à 79,26 m² pour les T4 et 87,87 m² pour le T5) permettent d'accueillir différents schémas familiaux
- ✓ Les loyers (281 € pour les T2 PLUS – 260 € pour les T2 PLAI – 364 € pour les T3 PLUS – 350 € pour les T3 PLAI – 443 € pour les T4 PLUS – 394 € pour les T4 PLAI et 485 € pour les T5) sont conformes
- ✓ La qualité énergétique est assurée par le respect de la norme RT2012 – 20%.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve l'attribution à l'OPHIS d'une aide financière de 44 000 € pour l'opération de 9 logements locatifs sociaux situés au Lotissement «Les Riaumes 2» rue des 13 vents à Volvic,**
- **approuve les termes de la convention de financement correspondante et autorise le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

A Riom, le 15 janvier 2020

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200114-
DELIB2020011412-DE
Date de télétransmission : 21/01/2020
Date de réception préfecture : 21/01/2020